

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 10 septembre 2002.

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : R.Jezierski, F. Dalongeville, P.Bellonnet, V.Joly,
S.Derriche, E.Herbain, L.Desmet, F. Meunier, F. Frizon.

Absent excusé : M.Sagie, F.Mommelé.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2002.

Monsieur Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour trois points :

- 1) Une délibération concernant la cuve incendie de St Mard
- 2) Délibération habilitant Mr le Maire à signer l'achat du terrain de Mme CHERON.
- 3) Délibération nommant Virginie Pidemont Régisseur.

1) Délibération cuve incendie à Villeneuve :

Monsieur le Maire explique que l'endroit prévu chez Mr et Mme Overvoorde pose trop de problèmes techniques. Par ailleurs la société de terrassement a fait savoir à la mairie qu'elle ne pouvait plus effectuer les travaux dans les délais impartis.

Sur les conseils de Monsieur Lecas, directeur de la DDE, il a contacté la société TPIP.

L'intérêt de cette société c'est qu'elle gère tout l'ensemble de l'installation de la cuve et apporte une garantie sur l'installation.

La difficulté est que le devis initial de 250 kf est réévalué à 360 kf (55 164.06 euros). Ce devis semble normal puisque le devis initiale date de trois ans et qu'il n'était pas prévu l'installation de la cuve.

Monsieur le Maire, devant l'importance de ce dossier (il faut que le hameau soit en conformité) va essayer de renégocier les subventions afin que les travaux puissent se faire dans les plus brefs délais.

2) Délibération habilitant Mr le Maire à signer l'achat du terrain de Mme CHERON

Délibération du Conseil Municipal concernant l'achat du terrain de Madame Chéron situé devant l'école rue du raguet :

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Compte tenu de l'importance de ce terrain pour la commune que ce soit en terme de " cœur de village ", que de l'utilisation pour le développement des actions du comité des fêtes, mais également au regard des actions qui pourraient être menées en direction des préadolescents et des adolescents, Monsieur Le Maire propose que la commune se porte acquéreur de ce terrain vendu 30 489.80 euros.

Le Conseil Municipal vote pour l'achat de ce terrain à 30 489.89 et décide à l'unanimité de ses membres présents d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette acquisition.

3) Délibération nommant Virginie PIDEMONT Régisseur :

Le maire expose au conseil municipal les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes et d'avances de la commune. En effet, afin que Monsieur le Maire ne se retrouve pas en situation de "gestion de fait " il nous faut un régisseur.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré

autorise le maire à créer une régie de recettes et d'avances de la commune et nomme Virginie PIDEMONT Régisseur.

4) Délibération assurance Groupama :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de souscrire un contrat d'assurance pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'habiliter Monsieur le Maire à signer ce contrat.

5) Délibération surveillance du car et de la cour de l'école

Monsieur le Maire explique que, comme convenu avec l'équipe d'enseignants et les parents d'élèves, en fin d'année scolaire 2001/2002, que c'est Bruno Fromentin qui assurera dorénavant la surveillance du car afin de laisser aux enseignants toute la liberté pour surveiller les enfants dans la cour.

Il explique que le personnel enseignant sera rémunéré par la commune à partir des circulaires parues au BO de l'Education nationale fixant les taux des travaux supplémentaires effectués par les enseignants de l'école.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la question du versement de ces indemnités ; après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents (abstention de Mr MEUNIER) Le Conseil Municipal se prononce favorable au versement de cette indemnité à Mme BARA, Mme VERRIER, et Mr CHAVANON. Le règlement se fera trimestriellement à partir d'un état des services accomplis fourni par le directeur en mairie.

6) Communauté de Commune du Pays de Valois : contrat petite enfance et temps libre.

Il nous est demandé par la communauté de communes du Pays de Valois de nous associer au contrat petite enfance. Cela nous permettra d'obtenir des subventions pour l'accueil périscolaire et la cantine notamment par la CAF qui est le principal partenaire de la communauté de communes dans ce contrat.

Le conseil Municipal accepte dans son ensemble.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal d'Auger-St-Vincent

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu la loi du 6 février 1992,

Considérant le projet de mise en place du contrat Petite Enfance et du Contrat Temps Libre par la Communauté de Communes du Pays du Valois et la CAF de Creil

Après en avoir délibéré,

A la l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : La Commune d'Auger-St-Vincent décide de mettre en place à compter de 2003 un accueil périscolaire.

Article 2 : La Commune d'Auger-St-Vincent sera intégrée au Contrat Petite Enfance intercommunal et au Contrat Temps Libre intercommunal signé par la Communauté de Communes du Pays de Valois.

7) Délibération pour le remplacement du congé maternité de Virginie PIDEMONT :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut procéder au remplacement de Virginie PIDEMONT pendant son congé maternité.

Il propose au Conseil Municipal de prendre Mme BOESCH Martine.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8) Point sur la brocante :

Comme le Conseil Municipal l'avait déjà évoqué la brocante aura lieu cette année dans la rue Sainte-Marie.

Une réunion afin d'organiser concrètement la brocante a été fixée au mardi 17 septembre à 20h en mairie.

C'est donc Virginie PIDEMONT, régisseur, qui percevra le paiement des places de la brocante.

Bien entendu la somme perçue sera reversée au Comité des Fêtes.

9) Point sur Devis de la DDE concernant les enduits :

Il s'agit de refaire le gravillonnage de la rue du Luat.

Le devis de la DDE s'élève à 7 867.83 euros.

Compte tenu que la partie de la route appartenant à Fresnoy-Le-Luat ne serait pas refaite et surtout compte tenu des dépenses importantes à faire en terme de travaux, Monsieur le Maire propose de reporter ces travaux à l'année prochaine.

Le conseil dans son ensemble accepte cette décision.

10) Budget association Foncière :

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Il est décidé de demander aux membres de l'association de se réunir.

11) Subvention P.A.I.O :

Monsieur le Maire reprendra contact avec cette association qui n'apporte pas beaucoup d'actions dans le village.

12) Questions diverses :

Fête de la Musique :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Perdrillat demande une réunion avec les membres du Comité des fêtes pour faire le point sur la fête de la Musique.

Le Maire se charge d'organiser cette réunion.

Emprunts :

Monsieur le maire demande à Monsieur Desmet s'il veut bien reprendre le dossier des emprunts afin de renégocier les annuités et pouvoir contracter les emprunts nécessaires aux divers projets de la commune (il y a urgence notamment pour l'achat du terrain de Madame Cheron et pour les travaux de Saint-Mard).

35 Clochers :

Cette manifestation a été un succès. Une soixantaine de personnes ont visité l'église. Monsieur le Maire remercie Laurent Desmet pour le travail sur l'histoire de l'église qu'il a réalisé.

Il remercie également l'ensemble Saint-Aubin qui est venu chanter gratuitement dans le cadre de cette manifestation.

A noter que tout le monde a admiré le fleurissement de l'église fait par Monsieur Daniel Herbain.

Réunion assainissement :

Une réunion pour le zonage de l'assainissement est prévue avec la mairie avec la DDE le jeudi 12 à 8h en mairie.

Dossier Monsieur Dequeker :

Monsieur Dequeker a demandé à Monsieur le maire de bien vouloir intervenir auprès des entreprises qui ont refait le pont sur la route du Luat. En effet ces entreprises ont dégradé la plate-forme de Monsieur Dequeker. Malgré les nombreuses interventions de Monsieur Dequeker rien n'a été fait. Monsieur le Maire a transmis ce dossier à Francis Frizon.

Dossier monsieur Jarros :

Monsieur le Maire a demandé à monsieur Bellonnet de bien vouloir suivre le dossier de la réinstallation de monsieur Jarros.

Dossier Monsieur Brasseur :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de monsieur et Madame Brasseur au sujet du parking de leur semi-remorque dans le hameau de Saint-Mard.

Ce dossier continue à être à l'étude afin de donner satisfaction à tout le monde.

Courrier Monsieur Jacquard :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Jacquard concernant la rivière Sainte-Marie.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Achat d'une sente :

Francis Meunier nous fait part d'une demande de Monsieur Gobin de Villeneuve qui souhaiterait se rendre acquéreur d'un bout de sente. Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas d'accord parce qu'il est important de préserver le patrimoine de la commune.

Le conseil dans son ensemble est d'accord.

Rallye de vieille voiture :

Un Rallye de vieille voitures sera organisées le 22 septembre 2002 par l'association de Nanteuil-le-Haudouin. Ce rallye passera par Auger et les participants poseront des questions aux habitants du village. Une petite coupe a été demandée à la commune par cette association. Considérant que cette action contribue à l'animation du village et aux rapprochements avec les associations du Valois Monsieur le Maire propose d'accepter.

Le Conseil dans son ensemble est d'accord.

Abri-Bus de St Mard :

Véronique Joly demande ou en est l'abri-bus pour St Mard.

Monsieur le Maire lui explique que le conseil général attend l'acte notarial prouvant que le terrain prévu pour l'installation de cette abri appartient bien à la Commune.

La demande auprès de l'office notarial va être faite.

Logement de l'instituteur :

Sabrina DERRICHE informe le Conseil que le logement de l'instituteur devrait se libérer et propose de faire l'étude pour savoir si ce logement ne pourrait pas servir pour la Cantine.

Marquage au sol :

Francis MEUNIER fait remarquer au Conseil qu'il n'y a pas de marquage au sol sur la route menant à Ormoy-Villers.

Monsieur le Maire propose de se rapprocher de la DDE.

Saint-Mard :

Eric Herbain demande où en est le dossier des travaux de Saint-Mard. Monsieur le Maire explique que nous en sommes dans la phase de l'achat des terrains. Nous pourrions ensuite passer à la phase des appels d'offres.

Naissance :

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal félicitent Eric HERBAIN et la maman pour la Naissance de leur fils Quentin né le 14 août 2002.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à vingt heures trente.

Le Maire, R.JEZIERSKI